

QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « L'IMPACT DU PROJET BOUCLE DU HAINAUT SUR LES SITES DU PATRIMOINE WALLON »

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Président, je m'associe à vos propos pour Mme De Bue et je lui présente tous mes vœux de prompt rétablissement. Monsieur le Ministre, j'ai toujours tendance, à dire qu'il n'y a pas de hasard dans la vie, puisque au départ j'adressais ma question à votre collègue Mme De Bue, puis finalement c'est avec vous la semaine dernière que nous étions quelques-uns de la Communauté urbaine du Centre à nous rendre dans votre cabinet pour échanger sur le projet de la Boucle du Hainaut. Pour rappel, depuis quelques semaines, plusieurs communes du Hainaut, dont la commune de Seneffe, dont je suis originaire, se mobilisent contre le projet d'Elia : Boucle du Hainaut. Ce projet prévoit la réalisation d'une nouvelle ligne électrique aérienne de 380 kilovolts qui sera établie sur un corridor de plus de 85 kilomètres envisagé entre le poste à haute tension d'Avelgem et celui de Courcelles, via 14 communes hennuyères. Les interrogations et zones d'ombre quant à ce projet sont nombreuses. En effet, cette ligne risque de survoler de nombreuses habitations, fermes, champs, mais également des sites classés de notre patrimoine. Les habitants des villes et villages concernés par ce projet s'interrogent sur l'impact visuel, touristique et historique que pourrait avoir l'implantation de ces lignes à haute tension à proximité ou au-dessus de lieux classés ou touristiques. Monsieur le Ministre, disposez-vous à ce jour d'une liste des sites classés et/ou touristiques se trouvant dans la zone d'implantation du tracé du projet Boucle du Hainaut ? Elia a-t-elle tenu compte de ces sites en mettant sur pied ce tracé et quels sont les moyens à disposition de la Wallonie afin d'assurer la préservation et un impact minimum de ce type de projet d'envergure sur le patrimoine wallon qu'il soit classé ou repris sur la liste de sauvegarde ? Des compensations financières sont-elles envisagées en cas de dégradation ou de destruction des sites sur la liste de sauvegarde, mais non classés, lors de l'éventuelle mise en place de ces lignes à haute tension ?

M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, je m'associe évidemment à vos vœux chaleureux de prompt rétablissement à l'attention de notre collègue que je vais très temporairement remplacer, en m'en faisant le porteparole. Le projet Boucle du Hainaut fait effectivement très large débat, que ce soit auprès des différentes villes et communes concernées, des communautés de communes, ou auprès de nombreux citoyens, d'associations, de secteurs professionnels et d'autres comités citoyens. Je me permets de rappeler qu'à ce stade, ce projet n'en est encore qu'à ses prémices. En effet, s'agissant d'une infrastructure principale de transport d'électricité haute tension, deux grandes procédures successives spécifiques doivent être menées : - une demande de révision du plan de secteur portant sur la création d'un périmètre de réservation, ici un couloir de réservation d'une largeur de 200 mètres ; - une fois le plan de secteur éventuellement modifié, une demande de permis d'urbanisme portant sur le tracé précis de l'infrastructure, avec implantation des

infrastructures et des câbles, ou avec une implantation souterraine de tout ou partie du dispositif. Le projet mené par Elia est actuellement au début de la phase 1, à savoir la phase consultative précédant le dépôt de demande de révision du plan de secteur auprès de l'administration régionale. Pour faciliter la consultation en cette période particulière de recrudescence de la pandémie, il a été demandé à Elia de mettre en ligne le « dossier de base » disponible dans les communes. Ce dossier mentionne que le couloir de réservation envisagé actuellement – et je réponds en cela à une de vos questions – traverse deux sites classés à Seneffe. Si la procédure de révision du plan de secteur relève davantage de l'aménagement du territoire que du patrimoine, ma collègue souhaite cependant vous assurer qu'elle y est particulièrement attentive. Une étude sur les incidences environnementales doit être menée. Elle analysera l'impact du projet sur l'environnement au sens large, dans toutes ses dimensions, comme la faune, la flore, les paysages et évidemment le patrimoine. En ce qui concerne ce volet particulier lié au patrimoine, Mme la Ministre De Bue souhaite veiller à ce que l'AWaP et la CRMSF – la commission royale des monuments, sites et fouilles – soient consultées. Elle ne manquera pas de veiller à ce que ce questionnement en ce qui concerne le volet patrimonial soit mené de façon très circonstanciée. Lors de la phase 2, à savoir au stade du dépôt de permis, le tracé précis sera connu, bien évidemment dans l'hypothèse de l'aboutissement de la phase 1. Si celui-ci devait, malgré les précautions prises dans le cadre de la phase d'étude, s'implanter dans des sites classés, Elia devra introduire une demande d'autorisation patrimoniale. En outre, Mme la Ministre De Bue souhaite rappeler que l'Agence wallonne du patrimoine remet un avis conforme dans le cadre d'une procédure de permis d'urbanisme en site classé. En ce qui concerne la question sur les biens inscrits sur la liste de sauvegarde, mais non classés, Mme la Ministre De Bue m'indique qu'il y a confusion. En effet, le fait d'inscrire un bien sur une liste de sauvegarde l'assimile pendant un an à un bien classé. Toutefois, le Code du patrimoine ne prévoit pas de compensations financières spécifiques. Le moyen d'action dans le cadre du département spécifique de Mme la Ministre De Bue est l'avis conforme de l'AWaP dans le cadre du permis d'urbanisme.

Mme Pécriaux (PS). - Monsieur le Ministre, vous remercieriez Mme la ministre pour l'ensemble des réponses qu'elle a apporté à mes questionnements. Effectivement, le projet est à l'entame de ses réflexions, mais c'est notre rôle à nous, hommes et femmes politiques, de relayer un maximum de questions posées par les citoyennes et les citoyens. J'ai déjà posé les questions dans la commission de Mme Tellier sur la notion de biodiversité et de bien-être animal, l'environnement en général vous le soulevez. Je me devais de faire le relais des citoyennes et des citoyens par rapport au patrimoine puisque cela été demandé. Je me ferai un plaisir de relayer les réponses de Mme De Bue